

FORMULAIRE DE DEMANDE PROGRAMME DE BOURSES 2022-2023

BOURSE ATE ACDEC-Québec (collégial) ou Stages ACDEC-Québec (université)

Admissibilité

- Les étudiants doivent être inscrits à temps plein lors de l'année 2022 dans un établissement d'enseignement membre de l'ACDEC-Québec. Sont aussi admissibles les étudiants de cet établissement qui ont complété leur programme au cours de l'année de référence.
- L'année de référence est définie comme étant la période allant du 1^{er} janvier au 31 décembre 2022.
- L'établissement d'enseignement, par l'entremise d'un coordonnateur de stage ou son équivalent, désigne son ou ses candidats et fait parvenir à l'ACDEC-Québec le formulaire de mise en candidature ainsi que tous les autres documents exigés dûment complétés avant le 15 mars 2023 à 23h59.

Particularités

Au niveau collégial

- Le programme d'études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l'enseignement supérieur (MES)
 - L'étudiant a effectué 2 ou 3 phases d'alternance i.e. 2 ou 3 stages à temps plein (un minimum de 4 jours pour 28 heures semaine au DEC), chacun d'une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines au DEC et d'une durée minimale de 4 à 12 semaines à l'AEC;
 - Le programme se termine par une séquence en milieu scolaire d'un minimum de 45 heures-contact au DEC ou à l'AEC.
 - Le parcours mène à une sanction.
- **Par soucis d'équité, les étudiants provenant d'un programme d'enseignement coopératif ne peuvent pas soumettre de candidatures pour cette bourse, ce sont des programmes déjà exclusifs pour les bourses Gilles Joncas.**

Au niveau universitaire

- Le programme d'études est offert dans un établissement reconnu par le ministère de l'enseignement supérieur (MES).
 - L'étudiant a effectué 2 ou 3 stages à temps plein dans un même programme d'études, chacun d'une durée minimale de 8 semaines et maximale de 20 semaines;
 - Le programme se termine par une session d'études à temps plein;
 - Le parcours mène à une sanction.
- **Par soucis d'équité, les étudiants provenant d'un programme d'enseignement coopératif ne peuvent pas soumettre de candidatures pour cette bourse, ce sont des programmes déjà exclusifs pour les bourses Gilles Joncas.**

Critères de sélection

- Sa contribution dans son milieu de travail
- Son rendement scolaire
- Son engagement et sa compréhension de l'apport de l'ATE dans son parcours
- Le curriculum vitae
- La contribution de l'étudiant dans son milieu scolaire et social

Nombre de candidats

Le nombre de candidats qu'un établissement peut présenter est déterminé en fonction du nombre de stages réalisés par année, ainsi :

- 200 stages ATE ou moins annuellement : 1 candidat(e)
- entre 201-1000 stages ATE annuellement : 2 candidat(e)s
- plus de 1 000 stages ATE annuellement : 3 candidats(e) s

Documents requis pour déposer une candidature

- Le formulaire de mise en candidature;
- Le curriculum vitae
- Le relevé de notes le plus récent;
- Une lettre de motivation du candidat (rédigée par le candidat)
- Une lettre d'appui de candidature (rédigée par un employeur des stages)